

**COMPTE RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
du Vendredi 17 AVRIL 2020**

Association : **COMITE DEPARTEMENTAL des HAUTES-ALPES de BADMINTON**
mail / internet : codep.05.bad@gmail.com / www.comite05badminton.fr

Le **17 Avril 2020**, à **16 h 00**, les membres de l'association **COMITE DEPARTEMENTAL des HAUTES-ALPES de BADMINTON** se sont réunis en **Assemblée Générale Extraordinaire** par visioconférence sur convocation du président en date du 3 Avril et délibération du bureau en date 24 mars 2020.

Ordre du jour :

- ❶ Validation des modifications des statuts de l'association Comité Départemental des Hautes-Alpes de Badminton
- ❷ Changement d'exercice comptable dans la gestion du comité

Il a été établi une feuille d'émargement, annexée au présent compte rendu, et signée par les membres présents en leur nom propre ainsi que par les personnes désignées représentant à cette AGOE.

L'assemblée générale est présidée par **Mr Thierry QUIOT**, en qualité de président de l'association (**art16** des statuts)

assisté par un secrétaire de séance, **Mme Agnès LAGRUE**

Quorum :

			Présence AGE		Représentants à l'AGE	
Au 31/12/2019 (source Poona)			adhérents	Représentants	Voix (1/pers.)	
BCG	Badminton Club Gapençais	132	7	3	3	
BCBN	Badminton Club Bâtie Neuve	87	2	2	2	
BCV	Badminton Club Veynois	56	3	2	2	
BBC	Briançon Badminton Club	74	3	2	2	
BCE	Badminton Club Embrunais	60	1	1	1	
GBC	Guillestre Badminton Club	60	1	1	1	
BCL	Badminton Club Laragnais	27	2	1	1	
TOTAUX		493	19	12	12	
		Quorums		4	4	

Le quorum est atteint à 100 %



STATUTS

L'ensemble des membres du comité, des présidents des clubs ont reçu en date du 3 Avril 2020 en annexe de la convocation les statuts avec le projet en rouge des modifications aux statuts actuels

Il est présenté par le président la nature des modifications à apporter uniquement dans un but de réactualisation et non de gros changements notables

Le nombre de représentants à l'AGO par club

La notion de Comité Directeur qui remplace celle de Conseil d'Administration

Le nombre de membres au comité directeur – entre 8 et 12 – au lieu de 10 actuellement

La nomination facultative d'un vice-président (en conformité avec la réglementation)

Suppression de l'article 17 incompatibilité avec le mandat de président de l'association

Nouvel exercice comptable

Suppression de l'attestation sur l'honneur

Divers autres points

Après discussions et échanges, il est proposé aux membres présents de donner leur accord à ces changements

L'ensemble des membres présents sont sollicités

Suivi d'un passage aux votes par les représentants désignés, confirmé par un mail individuel de chaque votant adressé au président de l'association

Vote : favorable 12 Défavorable 0 Abstention 0

EXERCICE COMPTABLE

Anne Marie, trésorière élue du comité explique la raison de passer en année sportive au lieu d'année civile actuelle pour l'exercice comptable du comité

En effet il serait plus judicieux comme pour la plupart des clubs du département d'avoir une vision en année sportive ; du 1^{er} Septembre au 31 Août afin de ne pas être en décalage

Le président explique également l'entretien qu'il a eu avec Mr Christian FAYOLLET du comité départemental Olympique et Sportif sur le sujet ; et qui confirme que l'on aurait tout intérêt de modifier notre organisation actuelle.

Afin de faciliter la tenue des comptes le président demande à l'ensemble des membres présents de donner leur avis sur un changement

Suivi d'un passage aux votes par les représentants désignés, confirmé par un mail individuel de chaque votant adressé au président de l'association

Vote : favorable 12 Défavorable 0 Abstention 0



Le président remercie l'ensemble des membres représentants des clubs présent au complet, ainsi que les membres élus du comité présents.

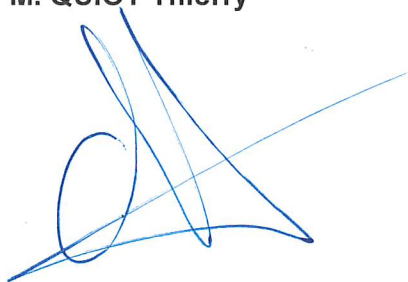
En raison de l'actualité et de l'ordre du jour, aucune autorité ou membre du CDOS, de la Ligue PACA n'a été convié à participer à cette AGO.

En raison de l'actualité et de cette situation pandémique ; des instructions gouvernementales, des instances nationale et régionale, il est impossible à ce jour de pouvoir donner une nouvelle date pour tenir l'AGO du comité.

L'ordre du jour étant traité, la séance est levée à **17 h 10**.

Il est dressé **02 exemplaires originaux** du compte rendu de dont la première page et la deuxième page est paraphée et la 3^{ème} et dernière page est signée par le président du comité et le secrétaire de séance désigné au cours de la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire

Le Président du comité
M. QUIOT Thierry

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

La Secrétaire de séance
Mme LAGRUE Agnès

A black ink signature with a large, stylized initial 'A' and a long horizontal stroke extending to the right.

Compte rendu rédigé le 24 Avril 2020
Envoyé le 5 Mai 2020

